

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/58

Date de Convocation : 05/12/2023
 Date d'affichage : 12/12/2023

Membres :
 En Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Le 12/12/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire Mr BRICHET-BILLET Alex.

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX Raymonde, LOCATELLI Sandrine, JOUVE Jean -Christophe, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, BARD-SURDON Guillaume, RAVIER Marie-Noëlle
 Absent : VINSON Denis

Objet : Decision modificative

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant en € |
|----------|---------|---|------------------|
| 012 | 6411 | Charges de personnel et frais assimilés | 41,45 € |
| 014 | 739223 | Atténuations de produits | 1719,00 € |
| | | TOTAL | 1760,45 € |

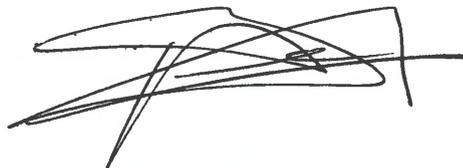
CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant en € |
|----------|---------|-------------------------------------|------------------|
| 70 | 7088 | Autres produits d'activités annexes | 1760,45 € |
| | | TOTAL | 1760,45 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette decision modificative concernant le budget de l'exercice 2023 et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.



LE MAIRE,
 BRICHET-BILLET ALEX



NOTRE DAME DE L'OSIER, LE 12/12/2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
 MICHEL CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/57

L'An deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire

Présents : Mr Alex BRICHET-BILLET, Mr Michel CARRIER, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD-SURDON Guillaume, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme MARTIN Chloé, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent
 Absent : Mr VINSON Denis

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
 Date de convocation : 05/12/2023 Date d'affichage : 12/12/2023
 Secrétaire de séance : Michel CARRIER

Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du BP 2024

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L-1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

A savoir :

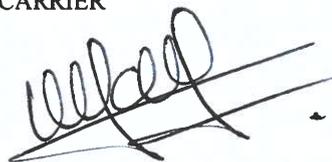
| Imputation M14 | Imputation M57 | Montant voté 2023 | Autorisation 25% 2024 |
|----------------|----------------|-------------------|-----------------------|
| 1068 | 1068 | 16,00 | 4,00 |
| 1318 | 1318 | 1 080,00 | 270,00 |
| 1311 | 1311 | 26 695,00 | 6 673,75 |
| 1641 | 1641 | 65 822,00 | 16 455,50 |
| 2031 | 2031 | 63 696,00 | 15 924,00 |
| 20422 | 20422 | 75 000,00 | 18 750,00 |
| 2111 | 2111 | 6 130,17 | 1 532,54 |
| 21318 | 21318 | 187 222,00 | 46 805,50 |
| 2135 | 21351 | 50 702,06 | 12 675,52 |
| 2151 | 2151 | 43 100,00 | 10 775,00 |
| 2158 | 2158 | 1 768,00 | 442,00 |
| 2188 | 2188 | 4 000,00 | 1 000,00 |
| 276348 | 276348 | 32 180,33 | 8 045,08 |
| 27638 | 27638 | 200 000,00 | 50 000,00 |
| TOTAL | | 757 411,56 | 189 352,89 |

M. le Maire demande au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité des membres présents, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits énoncés ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Fait et délibéré à Notre Dame de l'Osier, les jour, mois et an ci-dessus :

LE MAIRE
ALEX BRICHET-BILLET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
MICHEL CARRIER


REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/56

Date de Convocation : 05/12/2023
Date d'affichage : 12/12/2023

Membres :
En Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Le 12/12/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de BRICHET-BILLET ALEX.

Présents : BRICHET-BILLET ALEX, CARRIER Michel, ODOIX RAYMONDE, LOCATELLI Sandrine, JOUVE JEAN-CHRISTOPHE, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, BARD-SURDON Guillaume, RAVIER Marie-Noëlle

Absent : VINSON Denis.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

- Vu la délibération n° 2023/33 du 11 juillet 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à comtre du 1^{er} janvier 2024.
- Considérant le code général des collectivités territoriales.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du passage à la nomenclature M57, ladite instruction donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques ? Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans le respect des conditions citées ci-dessus, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

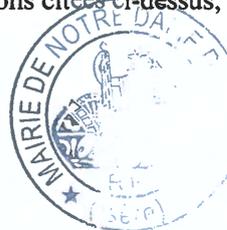
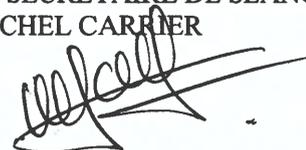
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

NOTRE DAME DE L'OSIER, LE 12/12/2023

LE MAIRE
BRICHET-BILLET ALEX



LE SECRETAIRE DE SEANCE
MICHEL CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LIBERTE EGALITE
FRATERNITE

2023/55

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 05/12/2023

Présents : 10 Votants : 10
Date d'affichage : 12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, , M. JOUVE Jean-Christophe
Absent : M. VINSON Denis

DEVIS PIC BOIS POTEAUX ET PANNEAUX

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la démarche « Une naissance, Un Arbre... à Notre Dame de l'Osier », qu'il convient d'identifier chaque arbre planté avec le prénom et la date de naissance de l'enfant Il en va de même pour le Cèdre planté à l'occasion du centenaire de la Guerre de 14-18.

Dans cette perspective, le conseil étudie le devis envoyé par l'entreprise PIC BOIS ZI la Bruyère 01 300 BREGNIER CORDON, s'élevant à 1646 ,17 € TTC et qui se détaille comme suit.

- Borne Pro « une naissance, un arbre : 1083,00€ HT
- Borne pro « Cèdre de Liban » : 133 ,81 € HT € TTC
- Montant de la TVA : 274,36 €
- Frais de port : 155 € HT

Après avoir délibéré, le conseil adopte ce devis à l'unanimité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LIBERTE
EGALITE
FRATERNITE**

2023/54

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 05/12/2023

Présents : 10

Votants : 10
Date d'affichage : 12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 Décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. JOUVE Jean-Christophe
Absent : M. VINSON Denis

DEVIS TRAVAUX EGLISE

Suite aux dommages causés par les intempéries, il est nécessaire de poursuivre les travaux dans la Basilique du village.

Mr Le Maire propose à l'assemblée d'étudier le devis envoyé par l'entreprise Bodet Campanaire, 220 rue Ferdinand Perrier CS 50200 69 805 SAINT-PRIEST cedex, d'un montant de **3 313,00€ TTC**.

Ce devis accompagné de documents techniques en annexe, se décompose comme suit :

Remplacement du moteur de volée : 1545,00 €
Frais de déplacement : 220,00€
Kit fix moteur bois : 25,00€
Bloc moteur renvoi : 800,00€

Frais de transport : 121,00
Chaine moto : 50,00€
TVA : 552,20 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ce devis à l'unanimité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LIBERTE EGALITE
FRATERNITE

2023/53

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 05/12/2023

Présents : 10 Votants : 10
Date d'affichage : 12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. JOUVE Jean-Christophe
Absents : M. VINSON Denis

DEVIS ABBATTAGE ET ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Mr Le Maire expose à l'assemblée le besoin d'abattre un arbre proche du terrain de pétanque communal, ainsi que d'entretenir les Paulownias devant la maison de retraite.

Dans cette perspective, le conseil étudie le devis envoyé par l'entreprise Auprès de l'Arbre, 316 chemin de Dampierre 38470 Vatilieu, s'élevant à 747,00 €TTC et qui se détaille comme suit.

- ABBATTAGE : 99 € TTC
- ENTRETIEN DES PAULOWNIAS : 648,00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil adopte ce devis à l'unanimité.

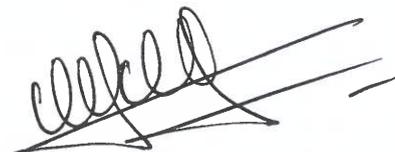
Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LIBERTE EGALITE
FRATERNITE**

2023/50

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 05/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. JOUVE Jean-Christophe

Absent : M. VINSON Denis

PLAN DE FINANCEMENT DE TE38 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr Le Maire expose à l'assemblée le besoin d'entreprendre des travaux sur le réseau de l'éclairage public dans le cadre de la Rénovation Centre Bourg.

Dans cette perspective, le conseil étudie deux propositions envoyées par Territoire Energie Isère portant N° d'affaire : 22-002-278 et valide le choix des luminaires ALURA dont le plan de financement se détaille comme suit :

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION

| | |
|-----------------------|--------------|
| • Cout d'objectif | 14 078 ,00 € |
| • Révision | 689,00 € |
| • Imprévis 5 % | 749 ,00 € |
| • Total HT | 15 516,00 € |
| • TVA | 3 103,00 € |
| • Prix de revient TTC | 19 860,00€ |

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL

| | |
|----------------------------|-------------|
| • Subvention | 3 879,00 € |
| • Participation TCFE | 3 879,00 € |
| • TVA récupérée | 3 103,00 € |
| • Prise en charge frais TE | 38 621,00 € |
| • Total financé 1 | 1 482,00 € |
| • Participation commune | 8 379,00 € |

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération : 8 379,00 €

PREND ACTE de sa participation aux frais TE38 d'un montant de 621,00 €

PREND ACTE de sa contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 7 758,00€

Pour un paiement en 3 versements : acompte de 30 %, 2 327,00 € acompte de 50 % 3 879,00 € puis solde 1 552,00€

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER